



LETTRE MENSUELLE
de la section syndicale CFE-CGC
du Groupe INETUM
<http://cfecgc-inetum.fr>
contact@cfecgc-inetum.fr
tél : 06 83 09 41 92

Sommaire	
Page 1	Passé sanitaire : c'est NON !
page 2	sondage QVT-RPS en IDF activité partielle
page 3	(4 ^{ème} publication) baisse du salaire net
page 4	remboursement des allocations d'activité partielle / questionnaire
page 5	télétravail
page 6	agenda coordonnées

Contacts en page 6

N° 263 – 31 août 2021



Passé sanitaire : c'est NON !

Ce dernier jour du mois d'août clôt un été singulier, ponctué de mobilisations hebdomadaires massives ayant réuni chaque samedi, **plusieurs centaines de milliers de manifestants au total, dans plus de 200 villes de France**, en métropole et en outre-mer.

Qui aurait imaginé qu'un tel élan unitaire de la population fût possible ?

Les français dans la rue expriment avec une grande détermination leur profonde opposition à l'entrée en service du passé sanitaire, ce nouveau sésame digital qui d'un coup, réserve à une seule catégorie de citoyens, l'accès aux services les plus divers : hôpitaux, commerces, cinémas, théâtres, concerts, bibliothèques, écoles, restaurants, stades, trains ...L'autre catégorie, celle qui n'est pas « QRcodisée », s'en voyant refuser l'accès, purement et simplement.

Cette mesure de ségrégation, supposée temporaire (mais qui le croit encore tant on nous aura dit tout et son contraire au cours des 18 derniers mois !), amenée sous un prétexte sanitaire, nous prépare en réalité pour le monde de demain : celui d'une dystopie orwellienne où nous serons tous sous contrôle.

Chacun le pressent et c'est pourquoi la mobilisation ne faiblira pas.

Il serait inconcevable de laisser prospérer un tel système qui mettra fin, à terme, à toutes nos libertés : d'expression, d'aller et venir, de commerce, syndicale, de disposer de son corps, de choisir la manière de se soigner, à l'égalité d'accès aux biens, lieux et services de la société (dont l'accès aux soins et à l'éducation), ainsi qu'à la **confidentialité des données de santé**.

Les français se sont organisés, informés, regroupés en collectifs très compétents. Le nombre important de recours devant les tribunaux pour contester les décisions des préfets ou la « vaccination » décrétée obligatoire pour plusieurs millions de citoyens du fait de leur appartenance à certains métiers (restaurateurs, pompiers, soignants...), en est la preuve.

Des décisions de justice commencent à être rendues, qui leur donnent raison.

La mobilisation ne manquera pas de s'élargir tant la cause est fondamentale. Elle pourrait occulter tous les autres dossiers majeurs aussi importants soient-ils (réforme de l'assurance chômage, réforme du système de retraite, loi santé d'août 2021 et ses implications dans les entreprises) et les remettre à plus tard.

Unis et déterminés, les français ne lâcheront pas : le passé sanitaire tombera !

**L
I
B
E
R
T
É**

Alina TORTOCHAUT



Divers faits



Risques psychosociaux (RPS) et Qualité de vie au travail (QVT) : les enseignements du sondage du CSE IDF

Comme annoncé dans nos lettres n° 261 et 262 datée des 30/06/21 et 31/06/21, **1700 salariés** d'IDF (48% de l'effectif) ont répondu au sondage lancé par leur CSE, témoignant ainsi, massivement de l'intérêt qu'ils ont porté à l'opération.

Les mois précédents, nous avons restitué leurs constats sur l'application du droit à la déconnexion puis la relation salarié / hiérarchie. Ce mois-ci, comme annoncé, nous restituons leurs analyses sur les **principales caractéristiques des missions et de leurs apports sur les savoir-faire et les compétences.**

74,4% des répondants réalisent des missions en externe ou en interne. Parmi eux **15,7% étaient en intercontrat** dont 41,8% considèrent que l'entreprise ne met pas en œuvre les moyens nécessaires pour les replacer en mission dans de bonnes conditions. La durée moyenne de l'intercontrat est de 8,4 mois (médiane = 4 mois). 20 salariés sont en intercontrat depuis plus de 2 ans. Parmi ceux qui sont en mission 42,3% ignorent la date de fin de leur mission.

77% considèrent qu'il y a adéquation entre les missions qui leur sont confiées et leur niveau de compétences, mais 17,5% estiment le contraire. **27,4%** constatent un défaut de compétences par rapport aux attentes de leur mission ce qui les amène à devoir développer des savoir-faire qu'ils ne possèdent pas.

19,6% déplorent que leur mission ne leur permette pas de progresser professionnellement. **28,5%** reconnaissent que leur management avait modifié leur CV, ou leur avait demandé de travestir la réalité auprès d'un client, pour une mission.

Nous restituerons le mois prochain l'appréciation des salariés sur la reconnaissance professionnelle (carrières, salaires) et sur la formation A suivre

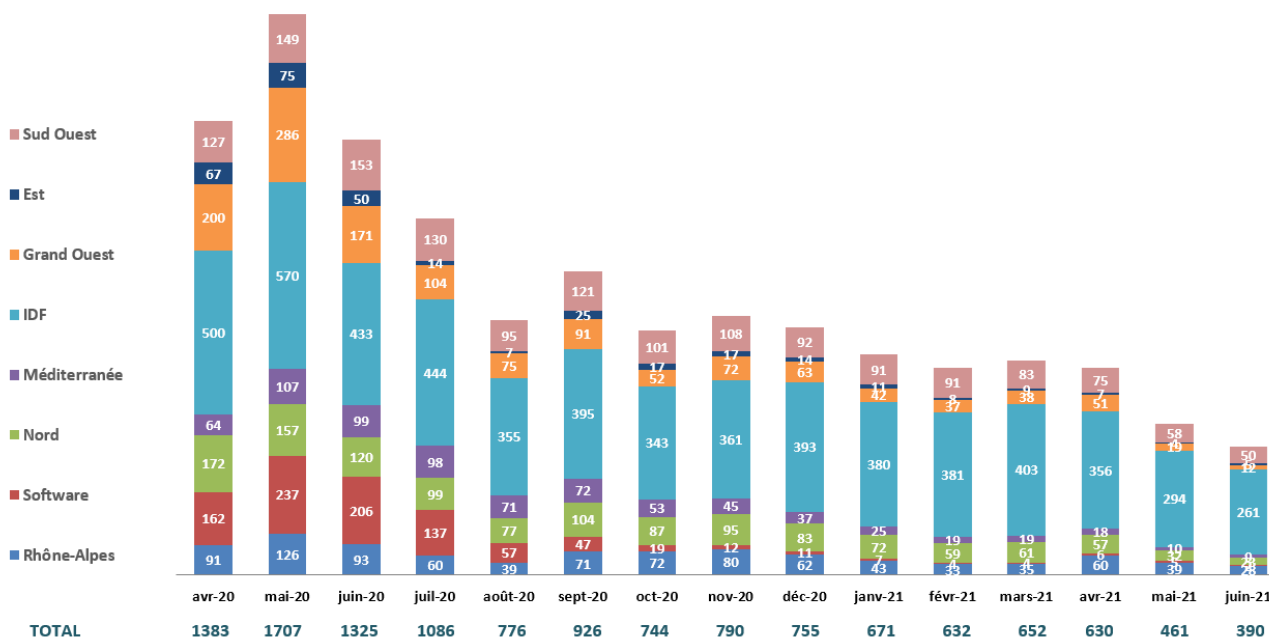
Pour recevoir le résultat complet de l'enquête écrivez-nous à contact@cfecgfc-inetum.fr



Activité partielle : bilan à fin juin 2021 (fin du dispositif)

Le nombre de salariés placés en activité partielle à fin juin 2021 est de 390 comme indiqué dans le graphe ci-dessous en baisse de 15% par rapport à fin mai 2021. Pour mémoire, le montant total des aides de l'Etat pour 2020 a été de l'ordre de 30 Millions d'€ dont **10M€ d'indemnisation au titre de l'activité partielle (environ 3M€ au titre de 2021)** et 20M€ de report de paiement des charges sociales.

Nombre de salariés en activité partielle par CSE



ALERTE : à fin juin 2021, on constate une **baisse globale du recours au dispositif de 15%** par rapport à fin mai, qui concerne tous les périmètres dans des proportions diverses. Ce dispositif n'a plus cours depuis le 15 juin dans Inetum, sauf dans le périmètre Sud-Ouest (**50 salariés sont encore concernés**) où il a été prolongé jusqu'au 15/09/21 (clients industriels particulièrement impactés : ex Airbus) et depuis le 03/07/21 dans Inetum SW

Quelles missions ont été proposées aux 340 salariés définitivement sortis du dispositif à fin juin ? La Direction a-t-elle tenu compte de leur fragilisation due à la mise en retrait imposée de leurs activités professionnelles, pendant plusieurs mois le cas échéant ? Un plan de formation leur a-t-il été proposé ? La plus grande vigilance s'impose lors de ce retour à une activité normale.

En cas de difficulté, contactez rapidement les représentants CFE-CGC !

Divers faits ...suite



Carton rouge pour le PDG !

Depuis 4 mois, nous faisons le siège de la Direction, dont le PDG, pour que des dispositions compensatoires soient mises

en place afin de pallier la **baisse de salaire net des salariés d'Inetum Software**, induite par les TUP (fusions) des acquisitions externes SIS et BDOC dans Inetum Software (cf ci-dessous).

Relancé avant la césure estivale, le PDG a de nouveau fait la sourde oreille. Ses vacances n'ont visiblement pas amélioré son niveau d'audition !

Il n'est pas admissible que les salariés passent à la caisse pour financer sur leurs deniers personnels, les opérations de réorganisations capitalistiques voulues par l'actionnaire qatari, de surcroît dans un contexte de préparation à l'introduction en bourse du Groupe Inetum qui fait miroiter pour certains, mais pas pour les salariés, de mirifiques plus-values !

Nous ne lâcherons pas.

4^{ème} publication !

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc et arrco

Conséquence de la TUP (fusion) de SIS et de BDOC dans Inetum SW : baisse du salaire net des salariés historiques à partir d'avril 2021

Comme nous vous l'avions expliqué dans notre lettre n° 257 du 26/02/21, les salariés d'Inetum Software (environ 1000) subissent depuis avril 2021, une **baisse de leur salaire net en raison d'une augmentation de leur taux de cotisation retraite complémentaire TA** suite à l'opération de TUP (fusion) de SIS et de BDOC dans Inetum Software .

C'est fou, mais c'est ce que la Direction au plus niveau, a sciemment laissé faire sans mettre en place un dispositif compensatoire !

La Direction ne manque pas une occasion de mettre les salariés à contribution, pour « financer » ses réorganisations capitalistiques qui font suite à ses acquisitions externes.

C'est une véritable TRAHISON.

Et qu'on ne nous objecte pas que le montant est faible et que donc cela n'a pas d'importance !

D'ailleurs la Direction n'a même pas le courage d'annoncer la couleur aux salariés puisque dans sa **note particulièrement absconse sur ce sujet**, qui est jointe aux bulletins de paie d'avril, elle annonce laconiquement :

« à compter du 1^{er} avril (NDLR :ça n'est pas une blague) les taux de cotisations seront les suivants :

- Sur la Tranche A (de 0 à 3428€) : 8% (salariale : 3,2% - patronale : 4,8%)
- Sur la Tranche B ... »

Elle n'avoue pas qu'il s'agit d'une **augmentation du taux**. Et bien malin celui qui comprendra où se trouve, dans son bulletin de paie, ce fameux taux de 3,2% et quel était celui en vigueur jusqu'en mars 2021 !

Nous n'allons pas faire ici le travail d'explication à la place de la Direction des Ressources Humaines dont c'est une des attributions.

En revanche nous vous encourageons à **dénoncer cette situation**, à **exiger une compensation visant à maintenir votre salaire net mensuel** et à **demander des explications sur les lignes correspondantes de votre bulletin de paie**, en écrivant au DRH : bruno.da-sola@inetum.world en mettant en copie le Président d'Inetum Software : martin.hubert@inetum.world et le DSC CFE-CGC de l'UES : alina.tortochaut@inetum.world .

Ne nous laissons pas faire : résistons !

Divers faits ...suite

Remboursement volontaire des allocations d'activité partielle : « civisme » des entreprises. Et Inetum ?

Dans notre communication n° 262 datée du 31/07/21, en page 1, nous écrivions à l'intention du PDG : « ...Et s'il avait du panache, il pourrait même s'engager à rembourser les 10M€ d'aides qu'il a reçues de l'Etat en 2020 pour passer le cap de la crise et se projeter vers l'avenir : ce serait éthique, responsable et élégant ! »

Si à ce jour, bien que nous ayons renouvelé cette proposition de vive voix lors du CSE Central de juillet, nous n'avons pas encore été entendus par le PDG qui, comme nous l'avons écrit en page 3 de notre présente communication, souffre d'une audition un peu difficile, nous avons en revanche été reçus 5 sur 5 par les pouvoirs publics !

En effet, selon le ministère du Travail, un certain nombre de ces entreprises ont décidé, « dans une **démarche de civisme** », de **rembourser volontairement** tout ou partie des **allocations d'activité partielle** qu'elles ont perçues, car elles ont vu leurs résultats économiques et financiers meilleurs que prévus dès 2021.

Concernant INETUM France, selon les derniers résultats connus (T1 2021), **le Chiffre d'affaires s'établit à 228 M€, en avance de 8 M€ sur le budget, avec une MO (Marge Opérationnelle) de 9M€, en avance de 2,8M€ sur le budget, et un point d'avance sur le rapport MO/CA qui s'établit à 3,9% contre 2,9% prévus au budget.**

Les résultats sont donc meilleurs que prévus !

Dans la mise à jour de ses questions/réponses en date du 26 août 2021, le ministère indique aux entreprises comment procéder si elles souhaitent s'engager dans une démarche de remboursement volontaire : **il suffit d'adresser un courrier à l'attention du délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), de préciser le montant d'allocations d'activité partielle qu'elles souhaitent rembourser et d'indiquer la raison de ce remboursement.**

A la veille d'une possible introduction en bourse du Groupe INETUM, cela lui donnerait une visibilité bienvenue parmi les entreprises reconnues et appréciées pour leur haut niveau de Responsabilité Sociale (RSE), ce qui renforcerait son attractivité au regard des investisseurs.

Le PDG aura-t-il cette audace ?

Enquête de la Direction sur le télétravail : pour quoi faire ?

Le 29/07/21, la Direction avait fait parvenir à tous les salariés, un questionnaire par lequel elle souhaitait « *recueillir [leurs] attentes et avis [sur le télétravail] dans le cadre de l'organisation du travail dès que la situation sanitaire permettra de sortir des mesures actuelle* », la date limite de réponse au questionnaire étant fixée au **08/09/21**.

Au-delà du fait que la Direction a exclu toute co-construction de ce questionnaire, avec les Organisations Syndicales, et donc tout moyen de contrôle des données renvoyées par les salariés à la Direction (notamment le respect de l'anonymat), **la CFE-CGC se demande bien pourquoi la Direction lance cette 3^{ème} sollicitation auprès des salariés !**

En effet, en avril 2020, un questionnaire quasi équivalent avait déjà été lancé par la Direction auprès d'eux, puis la négociation avec les organisations syndicales avait abouti à la signature en août 2020 d'un accord de télétravail, qui avait ensuite été validé à 70% par référendum. La position des salariés est donc parfaitement claire : **oui, ils sont très majoritairement favorables à insérer une part de télétravail dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles !**

Ce que nous attendons désormais et les salariés aussi, **c'est l'application concrète de l'accord** et notamment **la validation par le management, des demandes d'avenants télétravail** aux contrats de travail pour **l'exercice régulier du télétravail plusieurs jours par mois.**

Le ministre du Travail, a annoncé qu'à partir du 01/09/21, la situation dans les entreprises redevenait « normale » et que la balle était dans le camp des entreprises pour organiser les temps de télétravail et les temps présentiel. **Qu'attend donc la Direction pour passer à l'action ?**

Cela s'est passé en août :

d é c o n n e x i o n !
d é c o n n e x i o n !
d é c o n n e x i o n !
d é c o n n e x i o n !

Tout au long du mois d'août : depuis la mi-juillet des mobilisations massives ont lieu tous les samedis partout en France (métropole et outre-mer) pour contester l'instauration du passe sanitaire, mesure discriminante et liberticide.

C'est un fait exceptionnel dans l'histoire sociale récente de notre pays que **des centaines de milliers de citoyens se retrouvent chaque samedi en pleine période estivale pour crier leur désapprobation de ce nouveau dispositif qui entrave les libertés fondamentales.**

Au vu de la profonde détermination des participants à ces manifestations, **il ne fait pas de doute que la seule issue pour le gouvernement est l'abolition pure et simple du passe-sanitaire.**

Les multiples recours devant les tribunaux commencent d'être couronnés de succès. L'obligation de vaccination pour les soignants d'outre-mer a même été reportée. Souhaitons que cela fasse tache d'huile.



30 août : la ministre du Travail annonce la suppression du nombre minimal de jours de télétravail dans les entreprises à compter du 1^{er} septembre 2021 et renvoie l'organisation du télétravail aux accords d'entreprises signés avec les Organisations Syndicales

Ainsi, l'accord de télétravail signé par la CFE-CGC et la CFDT en août 2020 puis ratifié par référendum majoritaire (70% d'avis favorables) le 21/10/2020 va enfin pouvoir entrer pleinement en application.

Les salariés qui souhaitent exercer leurs fonctions professionnelles en y insérant une part de télétravail régulier, doivent effectuer une demande d'avenant à leur contrat de travail via le Workflow prévu à cet effet (cf intranet/CRA35) ou par mail à leur manager en précisant leur souhait quant au nombre et à la répartition des jours de télétravail.

Une réponse motivée de leur manager doit leur parvenir **sous un mois maximum.**

Toute l'équipe CFE-CGC souhaite une bonne reprise à tous ceux qui reviennent de leur pause estivale, et une excellente rentrée scolaire à tous les enfants des salariés !

Prévisions pour septembre :

1^{er} septembre : il n'y a plus d'obligation de prévoir un nombre minimal de jours de télétravail par semaine.

L'accord de télétravail d'août 2020 validé par référendum auprès des salariés d'Inetum le 21/10/20, s'applique désormais pleinement. Les salariés peuvent effectuer leurs demandes d'avenants télétravail en précisant le nombre et la répartition des jours de télétravail par mois, qu'ils envisagent. Le management dispose d'un délai d'un mois pour apporter une réponse motivée aux salariés. (à noter : à ce jour la Direction n'a pas encore réactivé le Workflow annoncé dans le CRA35).

4, 11 (voire 18 et 25) septembre : la mobilisation contre le passe sanitaire se poursuit.

Soyons de plus en plus nombreux à nous joindre aux cortèges qui seront organisés dans la plupart des villes de France. Le combat des citoyens pour le maintien de leurs libertés impose la suppression du passe sanitaire.

Plus nous serons nombreux, mieux nous serons entendus !



9 septembre : réunion extraordinaire du CSE central.

- information sur les mesures résultant de la loi du 05/08/21 sur la sortie de la crise sanitaire
- présentation du plan de formation SAP dans la perspective de son démarrage en interne au 01/01/22

Ce sera également l'occasion de demander à la Direction le contenu des mandats qu'elle a confiés à certaines banques d'affaires, dans la perspective de préparer l'introduction en bourse du Groupe Inetum, comme cela a été annoncé dans la presse spécialisée.



IMPORTANT : les adresses mail indiquées ci-après sont gérées par la seule **CFE-CGC** sur des **serveurs qui lui sont propres et en toute indépendance du Groupe INETUM**

Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

Alina TORTOCHAUT	Délégué Syndical Central UES	☎ 06 83 09 41 92	alina.tortochaut@cfecgc-inetum.fr
Olivier MAULMY	Délégué Syndical Central adjoint UES	☎ 07 87 16 17 19	olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr
INETUM (ex Gfi Informatique)			
IDF	Olivier MAULMY	☎ 07 87 16 17 19	olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr
	Katia LESPINE	☎ 06 49 57 18 48	katia.lespine@cfecgc-inetum.fr
	Ludovic BOULLIN	☎ 06 76 28 46 99	ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr
	Bruno DAVID	☎ 06 60 99 28 16	bruno.david@cfecgc-inetum.fr
EST	Benoît WENK	☎ 06 61 13 11 93	benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr
OUEST	Pascal HOUSSIN	☎ 06 98 38 41 55	pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr
NORD	Brigitte DURIEZ	☎ 07 60 14 82 33	brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr
RHONE-ALPES-AUVERGNE	François LECLUSE	☎ 07 80 02 68 59	francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr
	Bruno MAZALE	☎ 06 16 12 71 27	bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr
MÉDITERRANEE	Guy DECHELETTE	☎ 06 75 71 42 62	guy.dechelette@cfecgc-inetum.fr
SUD OUEST	Alina TORTOCHAUT	☎ 06 83 09 41 92	alina.tortochaut@cfecgc-inetum.fr
INETUM Software France (ex Gfi Progiciels)			
Lyon Tangram	Alain JANKOWSKI	☎ 06 06 43 94 60	alain.jankowski@cfecgc-inetum.fr
Saint Ouen	Alina TORTOCHAUT	☎ 06 83 09 41 92	alina.tortochaut@cfecgc-inetum.fr
Metz	Bertrand KLOSTER	☎ 06 23 83 03 50	bertrand.kloster@cfecgc-inetum.fr
Montpellier	André NEBLE	☎ 06 83 09 41 92	andre.neble@cfecgc-inetum.fr
La Défense	Anne GOEPFERT	☎ 06 83 09 41 92	anne.goepfert@cfecgc-inetum.fr
Nancy-Dijon	Daniel AKNINE	☎ 06 73 37 55 76	daniel.aknine@cfecgc-inetum.fr
Hors UES			
METAWARE	Gilles ROLLAND DE RENGERVÉ	☎ 06 09 10 04 62	
	Najib EL CADI	☎ 06 62 16 95 08	

<http://www.cfecgc-inetum.fr>



Alina Tortochaut

contact@cfecgc-inetum.fr



Vous aussi, rejoignez la CFE-CGC !

Adhérez en ligne :

<http://www.fieci-cfecgc.org/rejoignez-nous/>

